

ANNEXE 5

COMMUNE de FONTCOUVERTE - LA TOUSSUIRE (73)
Aménagement d'un lotissement de 09 lots

Maître d'ouvrage

Commune de FONTCOUVERTE - LA TOUSSUIRE,
Représentée par Monsieur Bernard COVAREL
10, Rue de la Salette
73300 FONTCOUVERTE - LA TOUSSUIRE
Téléphone portable : (+33) 4 79 56 71 57
Courriel : mairie@fontcouverte-latoussuire.com

Permis d'Aménager

Pièce N°04 - Plan de Composition

Avec APPLICATION PARCELLAIRE

(Parcelles concernées : Section B N° 1482, 1483, 1485, 1488, 1489,
1588, 1589, 1592, 1593, 1595, 1941, 1942, 1971, 1987 et 2101)

Lieu - dit : " La Rochette "

Ce plan ne pourra être reproduit, même partiellement, ou communiqué sans notre autorisation.

Création du plan et / ou Modification(s)	Indice(s)	Date(s)	Dressé(s)	Vérifié(s)
Etablissement du Plan de composition	1	02 décembre 2025	Lionel REY	François VERLUCCO

LEGENDE

- SURFACE DES LOTS = 4731 m² (dont 225 m² d'accès)
- SURFACE VOIRIE ET ACCES = 483 m² + 225 m² (inclus dans lots)
- ESPACES VERT = 236 m²
- BASSIN DE RETENTION ENTERRE = 38 m²
- SURFACE TOTALE DU LOTISSEMENT = 5488 m²
- SURFACE VOIRIE HORS LOTISSEMENT = 94 m²
- SURFACE ESPACE VERT HORS LOTISSEMENT = 254 m²
- SURFACE CHEMIN PIETON HORS LOTISSEMENT = 70 m²

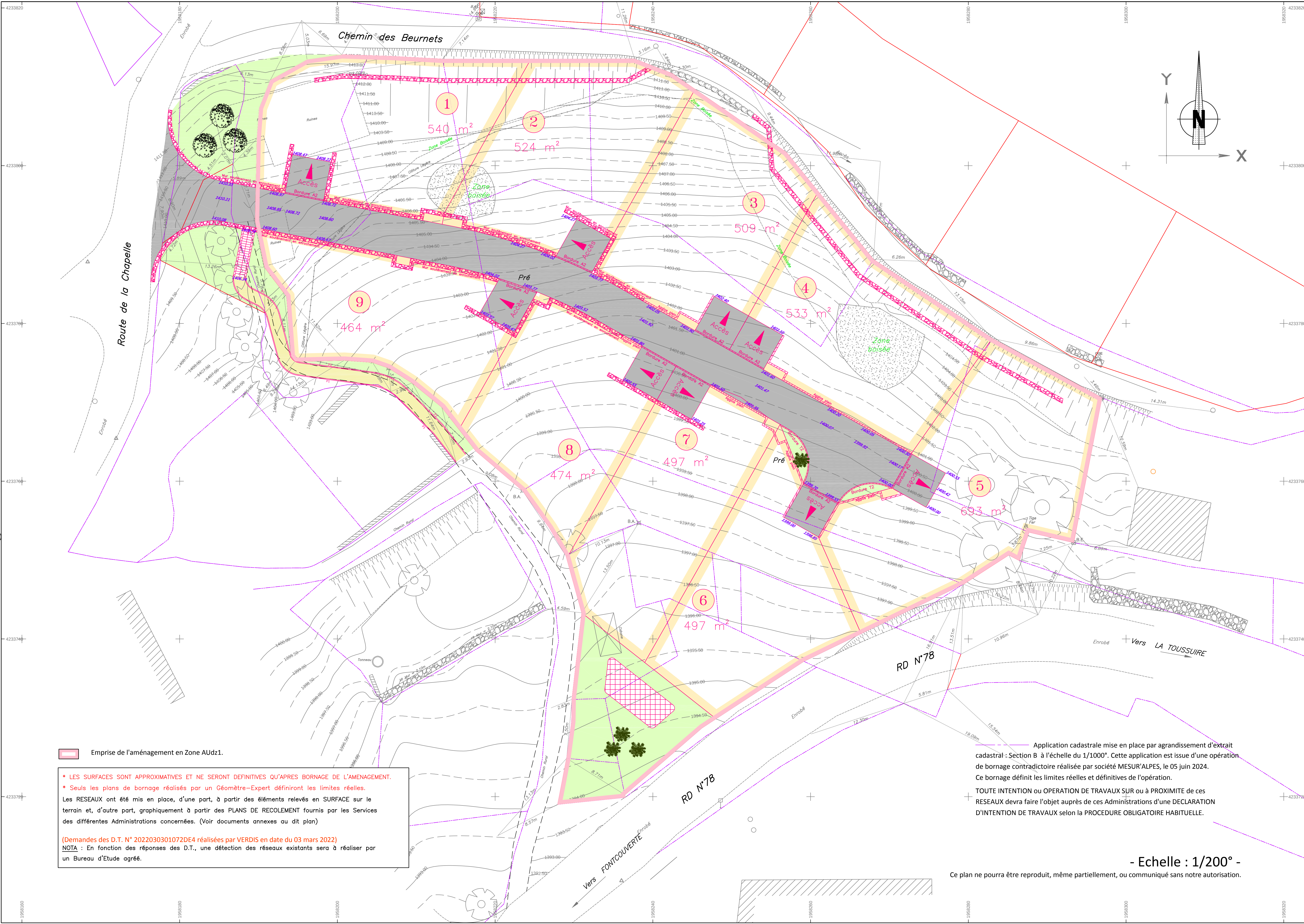
COMPOSITION :

- Emprise de l'aménagement du lotissement en Zone AUd21.
- Voie en enrobés dense noir.
- Bassin de rétention enterré.
- Espace Vert, surface engazonnée.

- Limite de constructibilité. Conforme au P.L.U. zone AUd21
- Altimétrie existante.
- Altimétrie projet du terrain aménagé. (A confirmer aux plans d'exécutions)

- Arbre à planter.
- Arbustes à planter.

NOTA : Les clés U.S.B. ou les courriels des fichiers informatiques qui peuvent accompagner les tirages livrés contiennent des informations cachées-gelées et non vérifiées.
Seuls les éléments figurant sur le tirage livré engagent notre responsabilité.



Emprise de l'aménagement en Zone AUd21.

* LES SURFACES SONT APPROXIMATIVES ET NE SERONT DEFINITIVES QU'APRES BORNAGE DE L'AMENAGEMENT.
* Seuls les plans de bornage réalisés par un Géomètre-Expert définiront les limites réelles.

Les RESEAUX ont été mis en place, d'une part, à partir des éléments relevés en SURFACE sur le terrain et, d'autre part, graphiquement à partir des PLANS DE RECOLEMENT fournis par les Services des différentes Administrations concernées. (Voir documents annexes au dit plan)

(Demandes des D.T. N° 2022030301072DE4 réalisées par VERDIS en date du 03 mars 2022)

NOTA : En fonction des réponses des D.T., une détection des réseaux existants sera à réaliser par un Bureau d'Etude agréé.

Application cadastrale mise en place par agrandissement d'extrait cadastral : Section B à l'échelle du 1/1000°. Cette application est issue d'une opération de bornage contradictoire réalisée par société MESUR'ALPES, le 05 juin 2024. Ce bornage définit les limites réelles et définitives de l'opération.

TOUTE INTENTION ou OPERATION DE TRAVAUX SUR ou à PROXIMITE de ces RESEAUX devra faire l'objet auprès de ces Administrations d'une DECLARATION D'INTENTION DE TRAVAUX selon la PROCEDURE OBLIGATOIRE HABITUELLE.

- Echelle : 1/200° -

Ce plan ne pourra être reproduit, même partiellement, ou communiqué sans notre autorisation.